

Hebdo Canada

Volume 2, Nos 51 et 52

18 et 25 décembre 1974



Ottawa, Canada.

L'industrie des arbres de Noël au Canada, 1

Mesures de réduction des exportations de pétrole, 3

Nouvelle méthode de traitement du molybdène, 4

Nouveau prix scientifique de l'ACFAS, 4

Une saison réussie pour "Perspectives-Jeunesse", 4

Progrès du bilinguisme dans la Fonction publique, 5

Deux Québécois honorés par les Franco-Américains, 5

Visite du ministre des Affaires étrangères de Corée, 6

Répartition du revenu au Canada, 6

Une Québécoise à Carnegie Hall, 7

Au sujet de la Loi sur la représentation aux Communes, 7

Les Fêtes ne sont plus ce qu'elles étaient autrefois..., 8

Nouvelle décoration aux militaires de la FUNU, 8

Nouvelle espèce d'otaries dans les eaux de la Colombie-Britannique, 8

Ottawa et Édimbourg présentent une exposition sur les Athabascans, 9

Rapport sur la mission européenne de l'industrie forestière, 10

Hausse des prix dans l'immobilier, 10

Industrie laitière: Programme d'échanges entre l'Alberta et le Japon, 10

L'industrie des arbres de Noël au Canada

Le revenu de l'industrie de l'arbre de Noël au Canada se fonde surtout sur les ventes d'exportation. En 1971, on a exporté un peu plus de 4.1 millions d'arbres d'une valeur totale de 3.9 millions de dollars. Environ 98 p. 100 de ces exportations sont allées aux États-Unis et presque tout le reste aux pays de la région de la mer des Antilles.

On ne dispose pas de données précises sur les exportations par espèce, mais il est évident que le sapin baumier vient en tête, suivi du sapin de Douglas, des épinettes et du pin sylvestre.

De 1961 à 1971, les exportations d'arbres ont baissé de 55 p. 100, alors que la diminution correspondante des recettes n'a été que de 32 p. 100 en raison de l'augmentation constante du prix des arbres au cours de cette période.

Cette baisse des exportations s'explique, du moins en partie, par la concurrence grandissante des arbres artificiels et par le développement et la croissance d'une vaste industrie de plantations d'arbres de Noël aux États-Unis au cours des dernières années. La demande actuelle des États-Unis d'arbres de plantation soigneusement cultivés et bien formés a une portée particulière sur les exportations canadiennes d'arbres sauvages.

Une étude faite en 1970 dans la région métropolitaine de Toronto par l'Ontario Christmas Tree Growers' Association et le ministère des Terres et Forêts de l'Ontario a montré que 38.6% des familles avaient acheté un arbre naturel, 32.9% un arbre artificiel et 1% un arbre de chaque sorte. D'après le deuxième sondage fait en 1968 dans la région métropolitaine de Winnipeg notre consommation totale serait d'environ 2 millions d'arbres, soit à peu près la moitié de nos exportations actuelles d'arbres naturels.

Qu'est-ce qu'un bon arbre de Noël? Au Canada, on produit diverses espèces d'arbres de Noël, surtout selon



Crombie McNeil

Des enfants italiens, en costume national mettant la dernière touche à un arbre de Noël lors d'un pageant au Centre national des Arts

leur présence naturelle dans une région ou un endroit donné. La Colombie-Britannique produit le sapin de Douglas et l'Alberta le pin de Murray. Les principales sources de sapin baumier et d'épinette sont les Maritimes et le Québec; les Prairies en produisent, mais en quantité moindre. L'Ontario est le principal producteur de pin sylvestre de plantation. Le pin rouge, l'épinette de Norvège et le pin d'Autriche sont aussi employés comme arbres de Noël, mais à un moindre degré que les premiers.

Ce que la plupart des acheteurs cherchent, quelle que soit l'espèce, sont des conifères à feuillage dense d'un vert foncé ou d'un vert tirant sur le bleu. Ils veulent des arbres à forme compacte, symétrique et conique; des arbres qui vont garder leurs aiguilles à l'intérieur et dont les branches vont bien tenir les décorations; des arbres qui sentent bon et qui ont de cinq pieds et demi à huit pieds de hauteur.

Certaines espèces possèdent plus que d'autres les caractéristiques naturelles

Joyeux Noël

et

Heureuse Année

à tous



Bien des gens de la ville prennent plaisir à choisir et à abattre eux-mêmes leur arbre de Noël...

voulues. Par exemple, le pin sylvestre garde bien ses aiguilles, mais manque parfois de couleur. Par contre, les épinettes, perdent très tôt leurs aiguilles mais ont le feuillage vert foncé ou vert-bleu qu'on aime. On peut facilement résoudre de tels problèmes comme l'ont prouvé certains producteurs de pin sylvestre, qui ont obtenu la teinte de vert recherchée, par l'emploi de peinture en aérosol.

Normes de qualité

Il existe des normes officielles de qualité des arbres en Ontario, au Nouveau-Brunswick et au Québec, mais leur emploi est facultatif. Dans chacune de ces provinces, les arbres sont répartis en trois classes d'après leur qualité du point de vue de la conicité, de la densité de leur feuillage, de leur fraîcheur et de leur état.

Il y a un temps pour récolter...

La récolte se fait en fonction du marché, de l'espèce et, dans certains cas, de la neige et de la température. L'idéal est de fournir des arbres très frais en les abattant le plus près possible du moment de la mise en marché.

La scie, plutôt que la hache, est l'outil conseillé pour abattre les arbres de Noël. On se sert de sciottes, de scies à chaîne légères et de débroussailleuses portatives à lame circulaire. Les scies à chaîne sont très employées, bien que les opérateurs doivent travailler une grande partie du temps le dos courbé. La débroussailleuse ne pose pas ce problème, mais elle est parfois difficile à tenir lorsque le scieur a la vue obstruée par le feuillage et n'ap-



...ce qui constitue une joyeuse habitude des fêtes et un grand plaisir pour les enfants.

puie pas bien le guider contre le tronc. Afin de faciliter et d'accélérer la manutention des arbres, de les protéger contre le bris et de les rendre moins volumineux au transport, les producteurs en compriment habituellement les branches lors de l'emballage.

Et un temps pour vendre...

La vente au détail sera sans doute la plus rentable, surtout dans le cas de la petite entreprise qui a un débouché local. Le producteur établi à proximité d'une ville pourra laisser les gens choisir et abattre leur arbre eux-mêmes.

En général, les gros producteurs, exportateurs et planteurs d'arbres de Noël des endroits éloignés vendent en gros. Ils doivent conclure la vente des arbres aux mois de juillet et d'août.



Les scies à chaîne: outils de récolte très employés et efficaces.



Les arbres "mis en jauge" doivent rester humides en attendant d'être plantés de façon définitive.

Mesures de réduction des exportations de pétrole

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Donald S. Macdonald, a fait, le 22 novembre, à la Chambre des communes, l'exposé suivant concernant les mesures envisagées par le Gouvernement pour réduire progressivement les exportations de pétrole:

J'ai annoncé, en février 1973, que l'Office national de l'énergie tiendrait une audition publique afin de donner aux parties intéressées l'occasion de se faire entendre au sujet des moyens appropriés de protéger l'intérêt public en ce qui touche à long terme les exportations de pétrole. Après certains travaux préliminaires, l'Office a publié le 5 juillet 1973 un avis signifiant qu'il tiendrait des auditions au sujet de cette question et a invité les compagnies et les groupes intéressés à déposer leurs mémoires auprès de l'Office avant le 15 octobre. L'Office a par la suite tenu des auditions à Calgary, Vancouver et Ottawa; ces auditions ont pris fin le 2 mai 1974.

Après avoir étudié très soigneusement tous les mémoires, les témoignages et les plaidoyers présentés, l'Office a exposé ses conclusions dans un rapport au sujet des exportations de pétrole qu'il m'a présenté en vertu de l'article 22 de la Loi sur l'Office national de l'énergie. Selon l'article 23 de la Loi, les rapports rédigés par l'Office en vertu de la Partie II de la Loi peuvent être rendus publics avec l'approbation du ministre, et compte tenu de l'importance de ce rapport, j'ai décidé de le rendre public pour que tous les Canadiens soient conscients des perspectives de l'offre et de la demande de pétrole au Canada et de la nécessité de prendre d'autres mesures au sujet des exportations pétrolières.

Le Gouvernement accepte la conclusion de l'Office selon laquelle il faut prendre des mesures pour réduire les exportations de pétrole et assurer une protection supplémentaire aux besoins des Canadiens. A cette fin l'Office a l'intention de modifier immédiatement sa procédure d'autorisation des exportations.

Le Gouvernement accepte la recommandation de l'Office relative à l'adoption d'un nouveau système de contrôle des exportations. Cependant, étant donné les besoins imminents du marché de Montréal, j'ai l'intention de consulter sous peu les provinces productrices afin d'en arriver à réduire les exportations de façon plus accen-

tuée que ne le prévoit la formule recommandée par l'Office. L'Office a réservé 250,000 barils par jour pour le marché de Montréal à partir de 1975, mais a proposé que ces approvisionnements soient considérés comme excédentaires par rapport aux besoins canadiens — et de ce fait admissibles à l'exportation — jusqu'à la mise en service du pipe-line de Montréal en 1976. J'ai l'intention de rencontrer les provinces afin de discuter de l'opportunité de conserver ces approvisionnements à compter du milieu de 1975, plutôt que de les considérer comme excédentaires par rapport aux besoins canadiens et de continuer à les exporter jusqu'à ce que le pipe-line soit terminé en 1976. Cette mesure réduirait le niveau des exportations à quelque 650,000 barils par jour pendant la dernière partie de 1975, comparativement aux 800,000 barils par jour qui seraient exportés en l'absence d'une telle mesure.

Nouvelle procédure

Les témoignages présentés devant l'Office national de l'énergie, et l'évaluation qu'il en a faite, prévoient un déclin inévitable de la capacité de production de pétrole brut canadien qui commencera à se manifester l'an prochain et se poursuivra jusque dans les années 80, lorsque le pétrole des zones pionnières deviendra disponible et que celui des sables bitumineux sera extrait en plus grande quantité.

En se fondant sur les tendances actuelles de l'offre et de la demande, on prévoit qu'une pénurie des approvisionnements sur les marchés intérieurs actuellement alimentés en pétrole canadien se manifesterait au début de 1982 et que cette pénurie atteindra 200,000 barils par jour à la fin de 1983. Devant cette perspective, l'Office a décidé d'adopter une nouvelle procédure pour déterminer le niveau des exportations de pétrole; cette procédure est fondée sur une formule qui établira un rapport entre la quantité de pétrole brut dont l'exportation peut être autorisée au cours d'une année et la capacité de production de pétrole, la demande de

la consommation canadienne et un objectif de conservation évalué pour cette même année. La quantité des exportations de pétrole ainsi calculée serait réduite d'une fraction qui augmenterait à mesure que diminuerait la période d'autosuffisance prévue.

Le Gouvernement s'est opposé à la cessation immédiate et complète des exportations de pétrole, car celle-ci assurerait une capacité de production suffisante pendant seulement quelques mois de plus que ne le prévoit la réduction progressive des exportations approuvée par le conseil des ministres. Ceci veut dire que l'arrêt immédiat des exportations prolongerait d'environ deux ans et demi la période où les livraisons seraient suffisantes tandis que la décision prise par le Gouvernement quant à la réduction progressive des exportations conformément aux recommandations de l'Office aura pour effet de prolonger cette période d'environ un an et demi. Comme je l'ai déjà dit, j'ai l'intention de consulter les provinces productrices afin de porter cette période à deux ans en faisant commencer la réduction progressive en 1975 et en 1976.

Effets au pays et à l'étranger

L'arrêt immédiat des exportations perturberait gravement les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis. Cette mesure priverait certaines raffineries du nord des États-Unis et les collectivités qu'elles desservent du pétrole brut canadien dont elles dépendent depuis longtemps.

Au Canada, la réduction soudaine et complète des exportations courantes priverait l'industrie d'une source importante des liquidités nécessaires pour découvrir les réserves plus coûteuses des régions pionnières. Cette réduction aurait également pour effet de laisser inutilisée une partie de la capacité de production des installations qui ont été financées au cours des dernières années. Il y aurait d'importantes répercussions sur le revenu des provinces productrices de pétrole, sur les industries de service du secteur pétrolier et sur les devises étrangères du Canada.

En adoptant sa nouvelle procédure, l'Office déterminera les quantités de pétrole qu'on peut exporter et ce, pour une période d'au moins un an; toutefois, les niveaux annuels moyens seront réajustés pour tenir compte des

facteurs immédiats de l'offre et de la demande par l'émission de licences d'exportations mensuelles, comme l'Office le fait actuellement. On tiendra périodiquement des auditions pour recevoir des témoignages sur la capacité éventuelle de production de pétrole canadien, sur la demande intérieure de stocks d'alimentation canadiens et sur les effets de la conservation sur la consommation et les surplus canadiens.

Mesures de conservation

Alors que l'Office prévoit que d'ici 1982 la production canadienne de brut ne sera pas suffisante pour répondre à la demande du marché canadien qui est présentement alimenté en brut canadien tout en réservant 250,000 barils par jour pour Montréal, cette perspective peut être modifiée non seulement par les mécanismes de contrôle des exportations proposés par l'Office, mais aussi par les mesures supplémentaires de conservation que peuvent prendre tous les ordres de Gouvernement et tous les citoyens dans l'utilisation de l'énergie. Le Gouvernement fédéral annoncera cet hiver une série de programmes destinés à conserver toutes les formes d'énergie.

Lorsque le Gouvernement fédéral a lancé sa politique nationale du pétrole en 1960, les exportations s'élevaient à environ 100,000 barils par jour. En 1970, elles atteignaient 670,000 barils par jour. La pénurie qui s'est aggravée rapidement aux États-Unis, au début de cette décennie, a provoqué une hausse rapide de la demande de brut canadien et les exportations ont atteint 1.1 million de barils par jour en 1973, année où le Gouvernement a établi un contrôle des exportations. Ce système de contrôle a permis au Gouvernement de réduire les exportations qui se sont chiffrées en 1974 à une moyenne de 900,000 barils par jour.

Prévisions optimistes

D'ici les années 1980, on peut s'attendre à une augmentation de la production dès que les ressources des régions pionnières et des sables bitumineux seront vraiment exploitées. En même temps, notre capacité de production d'énergie nucléaire deviendra très importante. Les prévisions à long terme relatives aux approvisionnements en énergie sont donc prometteuses. Le défi à relever est donc de maintenir

entretiens un haut niveau d'autosuffisance. Le nouveau programme de contrôle des exportations de pétrole dont j'ai fait l'annonce aujourd'hui est conçu pour atteindre cet objectif.

Nouvelle méthode de traitement du molybdène

Environ 90 pour cent du molybdène au Canada provient de la Colombie-Britannique qui en a produit l'an dernier plus de 52 millions de livres d'une valeur totale d'environ 30 millions de dollars. Ce métal entre dans la fabrication de l'acier à haute résistance. Près de 75 pour cent du molybdène de la Colombie-Britannique est vendu sous forme de concentré.

Après trois ans de recherches menées sous la direction de deux moniteurs, un diplômé chilien de l'Université de Colombie-Britannique a mis au point un nouveau procédé de grillage du molybdène qui permet d'en retirer le soufre et qui est appliqué tout juste après la concentration. Comparativement à l'ancienne méthode, la nouvelle permettra de réduire le coût de construction des usines de traitement de 60 pour cent et celui de leur exploitation de 40 pour cent, et de ne consommer qu'une fraction du combustible qu'il fallait auparavant utiliser. En plus de permettre ces économies, la nouvelle technique accroîtra de 20 cents la livre la valeur du molybdène de la Colombie-Britannique ainsi traité.

Nouveau prix scientifique de l'ACFAS

L'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS) annonce la création d'un nouveau prix d'encouragement à la recherche, la médaille Marcel Vincent, qui sera décerné pour la première fois lors du prochain congrès de l'ACFAS à Moncton, en mai 1975.

La médaille Marcel Vincent a pour but de reconnaître le mérite de travaux de recherche, de nature fondamentale ou appliquée, qui représentent une percée significative dans un domaine donné du savoir et qui ont été réalisés par des chercheurs relativement jeunes. Elle est attribuée de la façon suivante:

- a) à un chercheur du Canada français,
- b) à une personne n'excédant pas 40 ans (le jury sera cependant libre de se

départir de la condition d'âge dans un cas d'exception,

c) sur une base annuelle, à une seule personne et une seule fois à la même personne.

La médaille porte le nom de M. Marcel Vincent, premier président canadien-français de Bell Canada, maintenant à la retraite. La vie active de M. Vincent s'est déroulée au service des communications de Bell Canada. Le prix de \$2,000 qui est rattaché à la médaille est un don de Bell Canada, qui a bien voulu s'engager à le renouveler annuellement.

Le jury compte parmi ses membres MM. Pierre Dansereau, Fernand Dumont, Jacques Henripin et le doyen de la Faculté des sciences appliquées de l'Université de Sherbrooke, M. Jules Delisle.

Une saison réussie pour "Perspectives-Jeunesse"

Le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Robert Andras, a déclaré que le programme "Perspectives-Jeunesse" avait obtenu, cet été, le plus grand succès connu jusqu'à maintenant.

Cette année, 27,514 jeunes ont travaillé à 3,851 projets qui se sont tous terminés le 31 août, date à laquelle les participants devaient présenter une évaluation et un rapport final de leurs activités.

M. Andras s'est dit très satisfait de l'excellent travail accompli par les jeunes d'un bout à l'autre du pays dans le cadre de "Perspectives-Jeunesse". "Il est réconfortant de constater les bénéfices qu'en retirent à la fois les participants et les collectivités où ils ont oeuvré," a dit le ministre.

M. Andras a ajouté: "Bien qu'on ne prolonge pas la période de financement de ces projets, nombre de participants du programme poursuivent leur travail bénévolement. Un groupe d'étudiants qui s'est occupé des enfants atteints d'arriération mentale grave de l'hôpital Ongwanada, à Kingston, témoigne de cette attitude. Leur "Projet stimulation" se poursuivra bénévolement à temps partiel.

Au cours des quatre étés qui ont suivi la création du Programme "Perspectives-Jeunesse" par le Gouvernement fédéral, 122,692 jeunes ont travaillé à un total de 13,534 projets.



Bob Anderson — Photo Features

Le premier ministre, M. Pierre-Elliott Trudeau et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan MacEachen, se sont rendus récemment aux bureaux de l'Agence canadienne de développement international pour participer avec le président de l'ACDI, M. Gérin-Lajoie, et son comité, à une session d'étude sur l'orientation du Pro-

gramme d'aide canadien au cours de la seconde moitié de la Deuxième Décennie de développement.

M. Trudeau s'adressant aux quatre cents membres du personnel de l'ACDI a dit que sa visite prouvait le grand intérêt que son gouvernement porte au Programme canadien de développement.

Progrès du bilinguisme dans la Fonction publique

“La reconnaissance du bilinguisme comme facteur de compétence pour certains postes est une des pierres angulaires dans l'effort du Gouvernement fédéral de créer une Fonction publique pour tous les Canadiens”, telle était la déclaration faite par M. Jean Chrétien, président du Conseil du Trésor, dans un discours prononcé le 5 novembre devant le Club Richelieu de Grand'Mère.

Voici quelques extraits de cette déclaration:

“Dans le passé le système a favorisé les anglophones par rapport aux francophones, les hommes par rapport aux femmes, et a défavorisé les peuples autochtones. Grâce aux efforts de la Commission de la Fonction publique, la participation des francophones a connu des progrès encourageants. Le Gouvernement s'engage de nouveau à réaliser, dans les limites du principe du mérite, l'entière représentation des collectivités anglophone et francophone dans toutes les catégories de la Fonction publique.

“Nous sommes en train de détermi-

ner le nombre de postes bilingues dans la Fonction publique. On détermine en même temps les exigences linguistiques de tous les postes. Les résultats de cette identification seront rendus publics bientôt.

“Dans la Région de la capitale nationale je constate que bon nombre de postes où l'anglais était auparavant essentiel seront dorénavant ouverts à des francophones unilingues.

“En précisant la politique du Gouvernement il faut faire la distinction entre la langue de service et la langue de travail. Le droit du citoyen de com-

muniquer avec et de recevoir les services de son Gouvernement fédéral dans la langue officielle de son choix est clairement établi par la Loi sur les langues officielles. Par contre, la langue de travail se rapporte à la prérogative accordée aux fonctionnaires d'accomplir dans la langue officielle qu'ils choisissent des tâches internes n'ayant aucun rapport direct avec le public, et surtout de traiter avec leurs surveillants des questions personnelles dans la langue officielle qui leur convient le mieux.

“Nous devons souligner l'activité du Gouvernement pour améliorer la situation des francophones à l'extérieur de la province de Québec. Il y a trois ans, le Gouvernement a établi les unités de langue française (ULF) dans lesquelles la langue de travail est le français. Actuellement, plus de 33,000 fonctionnaires travaillent dans ces ULFs. Le succès de cette expérience a contribué à accroître l'usage du français dans bon nombre de ministères.

“Nous espérons augmenter le nombre des unités de langue française aussi bien à Ottawa que dans la partie française du Canada, soit le Québec et le nord de l'Ontario et le nord du Nouveau-Brunswick.

“Évidemment l'idéal serait que toutes les provinces s'occupent d'encourager l'enseignement des deux langues officielles dans toutes nos écoles à partir de la première année. Parce que, pour moi, l'usage des deux langues officielles ce n'est pas une question de droits mais un atout qui enrichit et l'individu et toute notre société”.

Deux Québécois honorés par les Franco-Américains

Deux citoyens du Québec, M. Georges-Henri Dagneau et M. Jean-Maurice Tremblay, viennent de se voir décerner l'Ordre du Mérite franco-américain, la plus haute décoration accordée par le Comité de Vie franco-américaine, dans le but de rendre hommage au dévouement de ceux qui contribuent au rayonnement des Francophones aux États-Unis. Cette décoration créée en 1951 a été décernée à dix personnes, dont deux Québécois.

Dans sa lettre aux deux récipiendaires québécois, le président du Comité de Vie franco-américaine, a déclaré: “Je suis heureux de constater que le

Comité de Vie franco-américaine a su reconnaître publiquement votre sincérité et votre dévouement à la conservation de notre héritage historique et culturel français."

M. Dagneau, conseiller aux Affaires canadiennes au ministère des Affaires culturelles du Québec, a déployé depuis plusieurs années une grande activité dans les oeuvres de la survivance franco-américaine. Il fut le premier titulaire du service du Canada français d'outre-frontières qui collabore avec les associations consacrées aux Francophones des États-Unis.

M. Tremblay, présentement directeur général de l'Administration, au ministère de l'Industrie et du Commerce à Montréal, a été le premier Québécois appelé à diriger le Bureau du Québec à Boston. C'est surtout dans l'exercice de ces fonctions qu'il s'est mérité la reconnaissance des Franco-Américains qui se traduit par la décoration qui lui a été décernée.

Visite du ministre des Affaires étrangères de Corée

Sur l'invitation du secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Allan Joseph MacEachen, Son Excellence M. Dong Jo Kim, ministre des Affaires étrangères de la République de Corée, a séjourné en visite officielle au Canada les 14 et 15 novembre. Durant son séjour, le ministre coréen des Affaires étrangères a eu des entretiens avec M. MacEachen et avec le ministre de l'Industrie et du Commerce du Canada, M. Alastair W. Gillespie.

Au cours de leurs entretiens, MM. MacEachen et Kim ont procédé à un échange de vues sur la situation mondiale et particulièrement sur la situation en Asie de l'Est. Ils ont discuté des conditions qui prévalent sur la péninsule coréenne ainsi que de leurs causes et ont réaffirmé le besoin d'une étroite collaboration internationale afin de maintenir la paix et la sécurité dans cette région. A cet égard, M. MacEachen a donné l'assurance au ministre des Affaires étrangères de la Corée que le Gouvernement du Canada continuera d'appuyer la position de la République de Corée aux Nations Unies.

Dans le cadre de leur étude des

moyens d'intensifier les relations bilatérales entre leurs deux pays, MM. MacEachen et Kim ont noté avec satisfaction la croissance remarquable du volume des échanges entre le Canada et la République de Corée au cours des dernières années ainsi que la plus grande fréquence depuis quelque temps des participations conjointes conclues par des entreprises privées des deux pays. Les ministres ont déclaré que, d'une part, leurs gouvernements respectifs encourageront encore plus ces efforts et que, d'autre part, ils allaient accroître leur collaboration.

Dans l'intention de faciliter les échanges par voie maritime et aérienne entre les deux pays, MM. MacEachen et Kim ont signé un accord en vue d'éviter la double imposition des revenus tirés de l'exploitation de transporteurs maritimes et aériens assurant le fret entre les deux gouvernements.

Le ministre des Affaires étrangères de la Corée a invité le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à visiter son pays dans un proche avenir et M. MacEachen a accepté avec plaisir cette invitation. Il reste à fixer la date de son voyage en Corée.

Répartition du revenu au Canada

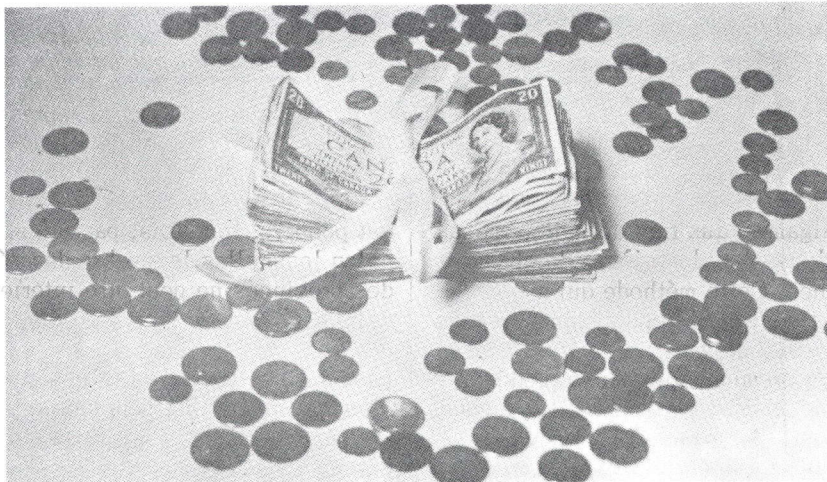
Selon le Bureau fédéral de la statistique le revenu moyen des familles (revenu monétaire total avant déduction de l'impôt ou autres déductions) a augmenté de 11%, passant de \$11,300 en 1972 à \$12,532 en 1973. Après indexation de cette augmentation sur l'indice des prix à la consommation, la progression a été de 3%.

Le revenu moyen des personnes seules a connu, pour la même période, une progression plus élevée: 14% (soit une augmentation de 6% après indexation). Ce revenu moyen est passé de \$4,572 en 1972 à \$5,210 en 1973.

tés recevant \$15,000 et plus a augmenté, passant de 16.7% à 22.9%.

Le revenu moyen des particuliers a augmenté de 9%, passant de \$5,828 en 1972 à \$6,358 en 1973. Le revenu moyen des hommes a progressé de 9% (de \$7,633 à \$8,310), tandis que celui des femmes a augmenté de 11%, passant de \$3,243 à \$3,501. On entend, par "particuliers" les personnes de 14 ans et plus recevant un revenu quelconque, sauf celles dont la source principale de revenu est une solde ou des indemnités militaires.

Les chiffres constituent des estimations provisoires calculées à partir des données recueillies au cours d'une



Ah! l'argent, l'argent...

Le revenu moyen de l'ensemble des unités (ensemble des familles et des personnes seules) a augmenté de 11%, passant de \$9,525 en 1972 à \$10,574 en 1973.

Le pourcentage d'unités familiales recevant un revenu annuel de moins de \$5,000 est tombé de 30.1% en 1972 à 26.2% en 1973, alors que celui d'uni-

enquête-échantillon menée en 1974 auprès de 35,000 ménages. Ces estimations, qui excluent les ménages du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, des réserves indiennes et des camps militaires ainsi que les pensionnaires d'institution, sont sujettes à révision et peuvent être entachées des erreurs courantes de réponse et de non-réponse.

Une Québécoise à Carnegie Hall

Gabrielle Lavigne, jeune mezzo-soprano montréalais, a fait ses débuts à Carnegie Hall le 6 décembre avec l'Orchestre du Centre national des Arts, dans le grand oratorio de Berlioz, *L'enfance du Christ*. L'orchestre était dirigé par Mario Bernardi; les trois autres solistes, tous canadiens, étaient Paul Trépanier, ténor, Gaston Germain, baryton, et Claude Corbeil, basse.

Mlle Lavigne avait connu un éclatant succès dans le rôle de Mistress Page dans *Falstaff* de Verdi présenté en octobre dernier par l'Opéra du Québec.

Après des études à l'École des Beaux-Arts, à l'Université McGill et au Conservatoire de Québec, Mlle Lavigne a participé à toute une série de concours pour "le plaisir de chanter devant des auditeurs". Elle s'est classée parmi les finalistes au célèbre Concours international de Voix



Gabrielle Lavigne

verdiennes à Busseto (Italie) en 1967, a remporté la palme au Concours international d'exécution musicale à Genève (Suisse) en 1969 et, en 1970, au Con-

cours national de Radio-Canada de même qu'aux Auditions régionales du Metropolitan Opera National Council. Depuis quelques années elle chante régulièrement avec l'Orchestre de chambre McGill, la Société chorale, les orchestres symphoniques de Montréal, Toronto, Victoria, Québec, et l'Orchestre du Centre national des Arts d'Ottawa. C'est en 1971 qu'elle a fait ses débuts à l'Opéra dans *Il Trovatore* de Verdi au Vancouver Opera Association. Elle a donné une série de récitals à Paris, Amiens et Cognac en France où on l'a accueillie avec éloges. En 1972, le célèbre Sadler's Wells Opera Company l'a invitée à reprendre son rôle dans une nouvelle production de *Il trovatore*.

Au début de 1975 on retrouvera Mlle Lavigne au Koninklijke Opera à Gand en Belgique où elle chantera les rôles de Federica dans *Luisa Miller* de Verdi et Maria dans *Moïse en égypte* de Rossini.

Au sujet de la Loi sur la représentation aux Communes

Le président du Conseil privé, M. Mitchell Sharp, a présenté récemment à la Chambre des communes la Loi sur la représentation (1974), qui a pour objet d'assurer aux provinces une représentation plus équitable aux Communes et de remettre en train les travaux de redistribution des sièges à la Chambre, suspendus en juillet 1973.

Le projet de loi, qui vise à modifier l'article 51 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, propose essentiellement l'adoption de la "méthode de l'amalgame" aux fins de la détermination du nombre des sièges de chaque province. Cette méthode qui a fait l'objet de discussions auxquelles tous les partis ont pris part, a été proposée pour la première fois par le prédécesseur de M. Sharp, M. Allan MacEachen, au Comité permanent des privilèges et des élections, en février dernier.

Aux termes du projet de loi, le nombre total des sièges de toutes les provinces passerait, aux prochaines élections, de 262 à 277. Ce chiffre ne comprend pas les sièges des Territoires du Nord-Ouest ni du Yukon, qui ne sont pas assujettis aux mêmes règles. Suivant des prévisions établies par Statistique Canada, la population des 10 provinces sera de 23,967,800 habitants en 1981; la méthode proposée

aurait donc pour effet de porter à 307 le nombre des sièges de l'ensemble des provinces lors de la prochaine redistribution, qui fera suite au recensement de cette année-là.

Règles actuelles

Aux termes de l'article 51 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, dans sa forme actuelle, la représentation des provinces est déterminée par un système fondé sur un nombre essentiellement fixe de sièges; ce système est pondéré, toutefois, par des règles selon lesquelles le nombre des députés des provinces ne peut être inférieur à celui de leurs sénateurs, la diminution des sièges d'une province ne peut dépasser 15 p. 100, et la représentation d'une province plus peuplée ne peut être inférieure à celle d'une autre province dont le chiffre de population est moindre. Si le système n'est pas modifié, lors des prochaines élections générales, la représentation de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse demeurera au minimum prévu par la constitution; Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse, le Québec, le Manitoba et la Saskatchewan perdront des sièges aux élections générales suivantes.

Nouvelles règles générales proposées
La méthode proposée établit quatre principes généraux:

1. Aucune province ne verra diminuer sa représentation aux Communes.
2. Aucune province ne disposera de moins de sièges qu'une autre province moins peuplée.
3. Le chiffre moyen de la population des circonscriptions d'aucune province ne sera supérieur à celui des circonscriptions du Québec.
4. On laissera tomber les restes des calculs faits selon cette nouvelle méthode.

Nouvelles règles particulières proposées

Selon la nouvelle méthode proposée, la représentation des autres provinces est reliée à celle du Québec; c'est d'ailleurs ce principe qui a régi la représentation des provinces de 1867 à 1946. Aux fins des travaux de redistribution qui reprendront si le projet de loi est adopté le nombre des sièges de la province de Québec sera fixé à 75. Mais pour limiter le taux de croissance de la population moyenne d'une circonscription électorale pour les redistributions subséquentes, quatre sièges seront ajoutés régulièrement au nombre fixé pour le Québec. Ainsi, le nombre des sièges du Québec passera à 79 au moment de la redistribution qui suivra le recensement de 1981.

Les neuf autres provinces sont réparties en trois catégories: provinces très peuplées, dont la population dépasse 2.5 millions d'habitants; provinces moyennement peuplées, dont la population varie entre 1.5 et 2.5 millions d'habitants; provinces peu peuplées, dont la population est inférieure à 1.5 millions d'habitants.

On déterminera le nombre des sièges d'une province très peuplée en prenant comme dividende le chiffre de la population totale des provinces très peuplées, et comme diviseur celui de la population moyenne des circonscriptions du Québec.

Dans le cas où la population d'une province peu peuplée se sera accrue, on établira sa représentation en divisant le chiffre de sa population au recensement décennal le plus récent par celui de la population moyenne des circonscriptions de toutes les provinces peu peuplées lors de la redistribution précédente. Une province moyennement peuplée dont la population aura augmenté se verra attribuer un siège supplémentaire chaque fois qu'elle aurait eu droit à deux sièges supplémen-

taires si la population moyenne de ses circonscriptions avait été la même que celle de la province peu peuplée ayant la plus forte population moyenne.

Historique

L'article 51 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, a été appliqué lors des redistributions effectuées après les recensements de 1871, 1881 et 1901. En 1915, on jugea nécessaire de le modifier et d'y ajouter la règle des sénateurs; la méthode qui en résulta fut donc appliquée lors des redistributions qui suivirent les recensements de 1911, 1921 et 1931. La question du rajustement de la représentation fut étudiée en profondeur en 1946, mais le nouveau système ne fut utilisé que pour la redistribution qui suivit le recensement de 1941. Une nouvelle révision générale fut entreprise en 1952; la méthode qui en découla fut mise en pratique lors des redistributions qui firent suite aux recensements de 1951 et 1961. C'est la formule de 1952, qui semble maintenant désuète, que le gouvernement propose de remplacer au moyen du projet de loi déposé.

Les Fêtes ne sont plus ce qu'elles étaient autrefois...

Les Québécois continuent d'accorder beaucoup d'importance aux Fêtes et de Noël et du Premier de l'An, mais les célébrations ne sont plus ce qu'elles étaient autrefois. Les Fêtes sont moins religieuses et plus commerciales; elles sont aussi moins familiales.

Philippe Aubert, sieur de Gaspé, dans ses *Mémoires* et dans ses *Anciens Canadiens* a décrit à la fois l'esprit religieux qui animait ces fêtes et les réjouissances qui duraient des jours et même plusieurs semaines. Tout commençait la veille de Noël, dont le point culminant était sans contredit la messe de minuit. Et cela se continuait jusqu'aux Rois (Épiphanie) et parfois jusqu'au Mardi-Gras.

Le premier Noël vécu à Québec par des Blancs fut celui de 1535. Les navires de Jacques Cartier étaient mouillés dans la rivière Saint-Charles. Ce ne dut pas être un bien beau Noël, car plusieurs des marins français étaient atteints du scorbut. Ce fut avec Samuel de Champlain que commença, en 1608, la suite ininterrompue de Noël chrétiens.

Tout comme aujourd'hui, on échangeait autrefois des cadeaux, mais ceux qu'on donnait aux enfants étaient attribués au petit Jésus. On accrochait à la cheminée les bas qui devaient recevoir les cadeaux. Plus tard, on prit l'habitude de suspendre les bas au pied des lits. Il s'agissait, au début, le plus souvent, de jouets très bon marché ou parfois même de simples sacs de bonbons. De nos jours, les ventes des marchands doublent en décembre et beaucoup s'endettent pour offrir des cadeaux. Une autre différence importante, c'est qu'autrefois les cadeaux s'échangeaient surtout le premier jour de l'année (appelé Jour de l'An), tandis qu'aujourd'hui ils s'échangent à Noël.

Les ancêtres des Québécois devaient avoir des estomacs robustes, car ils mangeaient durant les Fêtes des quantités considérables de rôtis de porc, de ragôts de pattes de cochon, de cretons, de boudins, de beignets, de tartes, de galettes et de gâteaux.

Dans les campagnes, à beaucoup d'endroits, cela se passe encore à peu près de la même façon de nos jours. Et dans les villes, tous les commerçants, y compris les restaurateurs et les hôteliers, font des affaires d'or.

Nouvelle décoration aux militaires de la FUNU

Le gouverneur en conseil a autorisé le port d'une nouvelle médaille par les militaires canadiens détachés auprès de la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient.

Cette médaille est identique à une autre déjà décernée pour d'autres périodes de service sous l'égide des Nations Unies, laquelle affiche, sur la face, le symbole de l'ONU et, à l'envers, la devise "Au service de la paix". Pour avoir droit à cette nouvelle décoration, le militaire doit passer 90 jours dans le théâtre des opérations.

Les Nations Unies ont autorisé cette Force en novembre 1973.

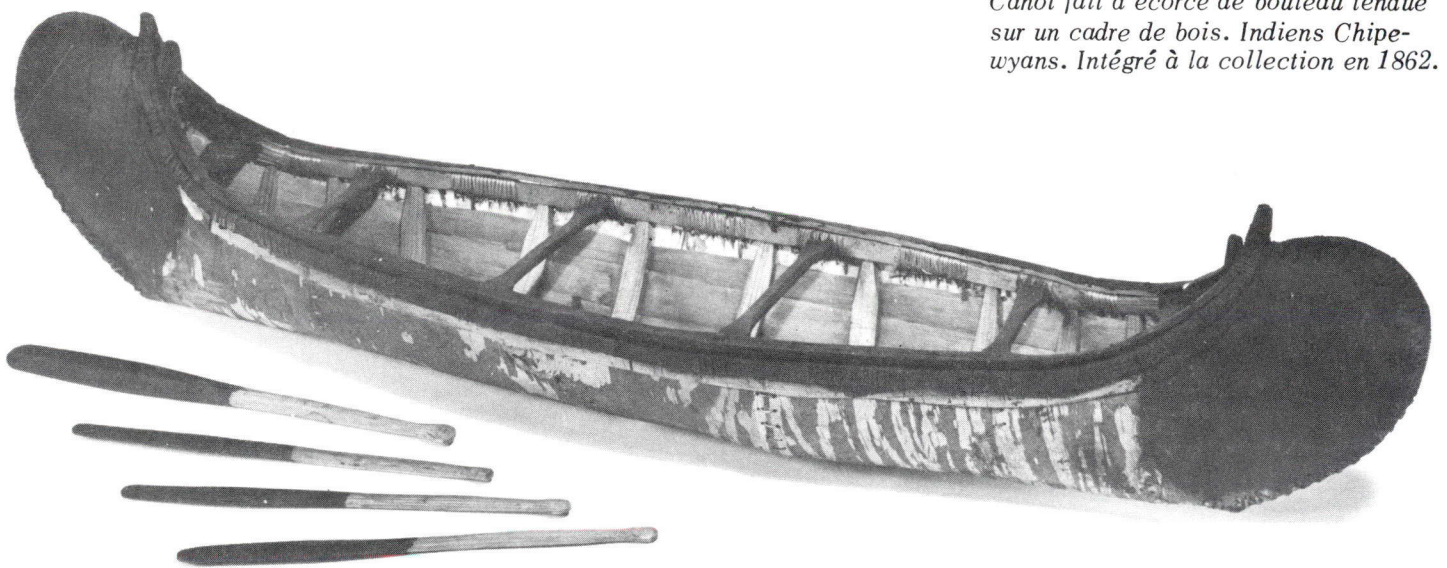
Une médaille a déjà été décernée pour le service accompli au sein de la première Force d'urgence de l'ONU qui existait de 1956 à 1967. Cependant, le ruban de la nouvelle médaille diffère; son centre beige sur lequel courent deux fines lignes d'un bleu foncé, est bordé de la couleur bleue de l'ONU.

La médaille de la FUNUMO s'ajoute aux neuf autres déjà décernées à des militaires qui ont fait partie des Forces de l'ONU en Corée, au Congo, au Liban, en Palestine, en Inde et au Pakistan, en Nouvelle-Guinée occidentale, au Yémen et à Chypre, ainsi qu'à ceux qui ont servi dans les autres Forces d'urgence des Nations Unies.

Nouvelle espèce d'otaries dans les eaux de la Colombie-Britannique

Les otaries de Californie qui vivent habituellement dans des régions situées plus au sud sur la côte ouest de l'Amérique du Nord envahissent en nombre sans cesse plus important les eaux de la Colombie-Britannique et se mêlent aux otaries de Steller, l'espèce la plus commune le long des côtes de cette province.

Le professeur Dean Fisher de la faculté de zoologie de l'Université de la Colombie-Britannique et Clayton Brenton, étudiant diplômé, surveillent attentivement la migration des otaries de Californie afin de déterminer si possible la raison qui les pousse à se déplacer vers le nord en si grand nombre. Ils ont aménagé une petite station de recherches à Berkley Sound, sur la côte ouest de l'île de Vancouver, où M. Brenton se rend très souvent.



Canot fait d'écorce de bouleau tendue sur un cadre de bois. Indiens Chipewyans. Intégré à la collection en 1862.

Ottawa et Édimbourg présentent une exposition sur les Athabascans au "Royal Scottish Museum"

Le Musée national de l'Homme, d'Ottawa, et le *Royal Scottish Museum* d'Édimbourg annoncent l'inauguration d'une importante exposition itinérante intitulée "Les Athabascans, ces étrangers du Nord".

L'exposition, inaugurée officiellement par M. Bernard Ostry, secrétaire-général des Musées nationaux du Canada, se

trouve présentement au *Royal Scottish Museum*. Elle sera présentée à Ottawa le printemps prochain avant d'entreprendre une tournée au Canada.

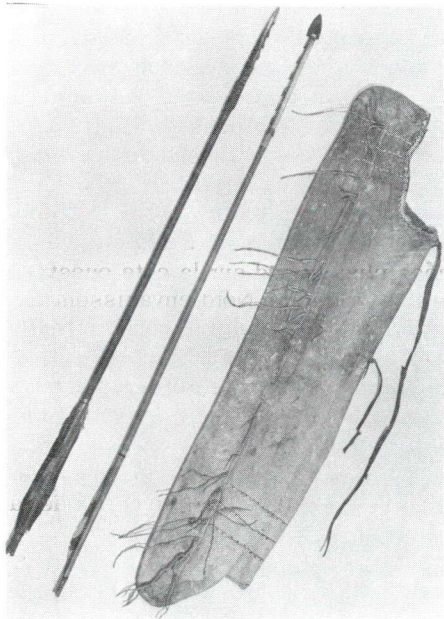
"Les Athabascans, ces étrangers du Nord" comporte plus de 300 objets de fabrication indigène, qui datent des temps préhistoriques à nos jours, de même que des articles de commerce ayant eu une importance aux dix-neuvième et vingtième siècles. Des photographies de paysages et d'habitants du Nord complètent cette riche exposition d'objets ouverts. C'est le *Royal Scottish Museum* qui a préparé l'exposition et le Musée national de l'Homme a fourni les catalogues français et anglais.

Les groupes indiens Athabascans, qui habitent le nord-ouest de l'Amérique du Nord, comptent parmi les groupes linguistiques les moins connus du

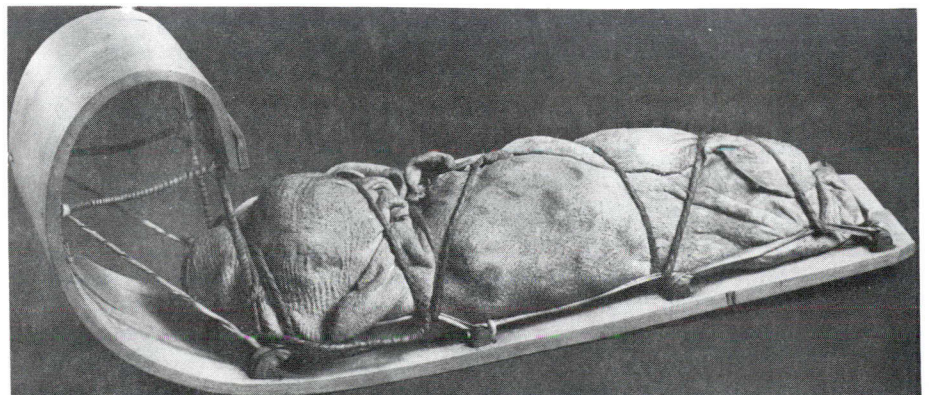
continent. Ils partagent une culture commune qui repose sur la chasse et la pêche comme moyens de subsistance et qui est caractérisée par une variation saisonnière de leurs activités. Les produits matériels de cette culture montrés dans cette exposition, qu'il s'agisse d'articles ménagers et utilitaires ou d'objets de fabrication élaborée et d'importance rituelle, sont très impressionnants.

On ne peut que se féliciter de cette occasion de faire connaître certains aspects de la culture athabascane et de familiariser d'autres cultures avec celles du Nord.

Toboggan de bouleau qu'utilisaient les Indiens Chipewyans. Le chargement est recouvert d'une peau de caribou tannée retenue par des racines d'épinette fendues. Acquis en 1861.



Carquois et flèches des Indiens Tanimas acquis avant 1821. Le carquois est fait de peau de chèvre de montagne, les flèches sont de bois. Une des pointes est en métal, l'autre est en os.



Rapport sur la mission européenne de l'industrie forestière

Une série de rencontres entre les représentants de la Commission des communautés européennes, des industries forestières européennes, des fonctionnaires canadiens et des représentants de l'industrie forestière canadienne, a donné lieu à la publication d'un rapport par le ministère de l'Industrie et du Commerce.

Voici un résumé de ce rapport:

Une délégation de représentants de la Commission des communautés européennes et des industries forestières européennes vient de terminer une visite de deux semaines au Canada. Au cours de sa visite, la délégation a rencontré le ministre de l'Industrie et du Commerce M. Alastair Gillespie, des fonctionnaires fédéraux; des autorités provinciales et des représentants de l'industrie canadienne. Les rencontres ont eu lieu à Ottawa, Vancouver, Québec et Montréal.

La délégation s'est aussi entretenue des politiques touchant l'expansion des ressources et des politiques d'expansion industrielle et commerciale. Les représentants canadiens ont souligné l'intention du Canada de demeurer un fournisseur de produits forestiers digne de confiance. Ils ont exposé les facteurs qui ont amené de nouvelles politiques d'expansion visant à accroître la transformation des ressources canadiennes avant leur exportation.

Les autorités fédérales et provinciales ont réitéré l'importance du rôle que jouent les investissements étrangers dans l'expansion soutenue des industries de ressources.

Les Européens ont tenté de déterminer, en termes d'augmentation de la demande des fibres de bois importées, les moyens d'approvisionner leurs marchés rationnellement et en perma-

nence. Ils ont identifié au cours de leur voyage des possibilités de coopération mutuelle intéressantes.

On a fait remarquer l'importance que pourrait avoir à Tokyo la prochaine ronde de négociations du GATT (Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers) sur le commerce international de ce secteur. On s'est entendu sur le besoin d'un dialogue permanent entre le Canada et les pays européens concernant la coopération commerciale et industrielle dans le secteur des produits forestiers afin de maximiser les avantages mutuels. Les domaines de coopération porteront aussi bien sur l'expansion économique, technique et commerciale que sur l'évolution des politiques pertinentes du gouvernement.

Hausse des prix dans l'immobilier

Le 7 novembre dernier, l'Association canadienne de l'immeuble révélait que le prix moyen des propriétés vendues au Canada au cours des neuf premiers mois de 1974 était de 32 p. cent supérieur à celui qu'on avait enregistré pour la même période en 1973.

Selon le service d'inscriptions multiples utilisé par 75 commissions immobilières de toutes les régions du Canada et dont les données se fondent sur 85,000 opérations effectuées en 1974, le prix moyen des biens s'élève cette année à \$40,999, comparative-ment à \$31,094 en 1973. La plupart des biens vendus étaient des maisons.

Pour la même période, on signale que le chiffre global des ventes est passé de 2.5 à 3.5 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 38 p. cent.

Un communiqué de l'Association révélait que 75 p. cent de la hausse totale des prix de vente en 1974 est survenue au cours des trois premiers mois de l'année, tandis qu'au cours des six mois suivants, les prix se sont maintenus ou ont baissé quelque peu en raison de l'importante augmentation du nombre de propriétés mises en vente. En outre, depuis quelques mois, les taux d'intérêt élevés sur les hypothèques ont pour effet de dissuader les acheteurs éventuels.

C'est en Ontario qu'on trouve le prix moyen le plus élevé, soit \$46,899, ce qui représente une augmentation de p. cent sur le prix de 1973. C'est aussi dans cette province qu'on a enregistré

le plus grand nombre de ventes.

La Colombie-Britannique suit avec un prix moyen de \$42,595, soit une hausse de 41 p. cent.

Voici les prix moyens dans les autres provinces avec, entre parenthèses, le chiffre correspondant pour la même période en 1973: Alberta, \$36,817 (\$28,733); Saskatchewan, \$24,683 (\$18,733); Manitoba, \$26,926 (\$20,927); Québec, \$32,600 (\$26,611) et les Provinces maritimes réunies, \$30,111 (\$24,736).

L'Association regroupe environ 87 p. cent des courtiers et des vendeurs de biens immobiliers au Canada.

Industrie laitière: Programme d'échanges entre l'Alberta et le Japon

Pour encourager la participation des exploitants et des chercheurs de l'industrie laitière de l'Alberta au programme d'échanges entre leur province et le Japon, le ministre de l'Agriculture de l'Alberta, M. Hugh Horner, a annoncé qu'une augmentation des subventions de déplacement et des salaires sera accordée aux exploitants de l'industrie laitière de l'Alberta qui participeront au programme.

A l'heure actuelle, déclare M. Horner, il n'y a en Alberta que huit exploitants laitiers et un professeur japonais qui participent au programme, mais il n'y a aucun Albertain au Japon. Il pense que les principaux obstacles qui empêchent les exploitants laitiers de l'Alberta de se rendre au Japon sont le coût élevé du voyage et les bas salaires de ce pays.

Le gouvernement de l'Alberta accordera aux participants qui travailleront au Japon un salaire mensuel brut de \$400. Dans le passé, les participants canadiens au programme ne recevaient qu'un peu plus de \$100 par mois.

Les frais de transport seront également réglés par le gouvernement, dans une proportion de 40 p. 100 pour un séjour de six mois et de 100 p. 100 pour une période de 12 mois ou plus.

Le programme, connu sous le nom de Programme d'échanges Alberta/Japon de l'industrie laitière, prévoyait initialement l'échange de deux professeurs ou chercheurs spécialistes de l'industrie laitière, de quatre étudiants ou diplômés et de dix exploitants. Il vise à favoriser des échanges tant culturels que techniques.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

This publication is also available in English under the title *Canada Weekly*.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título *Noticiero de Canadá*.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel *Profil Kanada*.

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01045471 1

